



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**

Ville de culture et de patrimoine

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

### **VLA-AOP-URB-201902-SPSTD**

**Services professionnels pour la surveillance des travaux de démolition de l'usine Électrolux sise au 802, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption et analyse et caractérisation des sols, des eaux, des matériaux et des bruits**

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

La Ville de L'Assomption demande des propositions pour des services professionnels en environnement pour la surveillance des travaux et de caractérisation des sols dans le cadre de la « **DÉMOLITION DE L'USINE ÉLECTROLUX** » située au 802, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption, conformément aux modalités et conditions prévues dans le présent document d'appel d'offres.

La compagnie Électrolux a obtenu, le 20 novembre 2018, un permis pour démolir l'usine située au 802, boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption. Dans cette résolution, la Ville précise plusieurs exigences à Électrolux. Pour ce faire, la Ville souhaite obtenir des services professionnels afin de s'assurer du respect des conditions émises par la Ville, mais également s'assurer que les sols et matériaux qui seront démolis, transformés ou réutilisés sur le site respectent les exigences des autorités compétentes. Le professionnel devra s'assurer que tous les travaux sont effectués dans les règles de l'art et en respect avec toutes les réglementations municipales et provinciales applicables.

#### **DOCUMENTS**

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-URB-201902-SPSTD**, à compter du **jeudi 14 février 2019**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, responsable de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [aboisvert@ville.lassomption.qc.ca](mailto:aboisvert@ville.lassomption.qc.ca) ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### **EXIGENCES**

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

#### **DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION**

Les soumissions devront être présentées dans deux (2) enveloppes identifiées « **Services professionnels pour la surveillance des travaux de démolition de l'usine Électrolux** ».

L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises en un (1) exemplaire original version papier ainsi que quatre (4) copies selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - Offre qualitative » et « Enveloppe B - Offre financière ».

L'ensemble des documents demandés, à l'exception du « Bordereau de prix », doivent être soumis dans l'enveloppe A ou, si nécessaire, dans tout autre contenant identifié comme tel. L'enveloppe A ou le contenant qui en fait office (offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix, sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission. Le « Bordereau de prix » doit être soumis dans l'enveloppe B (offre financière). Les enveloppes devront être déposées à la réception de l'hôtel de ville de L'Assomption, sise au 399, rue Dorval, à L'Assomption (Québec) J5W 1A1, **avant dix heures (10 h), le 6 mars 2019**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 13 février 2019.

André Boisvert  
Responsable de l'approvisionnement